
Division-cession-réunion et création de servitudes entre la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) et la commune de Bernex

- Vu dossier de mutation N° 56/2022 établi le 24 août 2023, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud,
- Vu le projet de construction de logements et d'un centre culturel faisant l'objet de l'autorisation de construire DD 111806 délivrée à la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA », du 7 juin 2024,
- Conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité qualifiée en vertu de l'art. 10, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. De diviser le dp 7527 de la commune de Bernex en deux nouvelles parcelles à savoir :
 - la sous-parcelle dp7527A (557 m²) et
 - la sous-parcelle dp7527B (74 m²),selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
2. D'accepter la cession gratuite à la Commune de Bernex de la sous-parcelle 8763B issue de la division de la parcelle 8763, propriété de la Fondation, selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
3. De réunir les parcelle et sous-parcelles 5313, 8763B et dp 7527A pour former la nouvelle parcelle dp7527 (1008m²), selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
4. D'incorporer la parcelle dp7527 ainsi constituée au domaine public communal,

5. D'accepter la désaffectation du domaine public communal de la sous-parcelle dp7527B, issue de la division visée au chiffre 1 et selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
6. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 5.
7. De céder gratuitement la sous parcelle dp7527B à la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement (ci-après : la Fondation),
8. D'accepter la constitution d'une servitude d'empiètement, à titre gratuit, sur la parcelle dp7527, au profit de la parcelle 9058 issue du tableau de mutation précité, selon le plan de servitude établi le 24 août 2023, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud,
9. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires/ le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
